

Procès verbal

Le mardi 02 décembre 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Damien BRICOUT.

Secrétaire de la séance : Xavier CAMUS

Présents : Damien BRICOUT, Xavier CAMUS, Christine FOURNIER, Jean-Marie MARSY, Amandine DESCAMPS, Dominique CARON, Thierry WILLERVAL, Lionelle MARIAGE, Arnaud HEMERY

Représentés :

Absents et excusés : HERVE ANDRIEUX, Arianne BODELOT

Ordre du jour :

- reprise de concessions cimetièrre
- travaux et demande de subventions
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h30, close à 21h30

Délibérations du conseil :

reprise définitive de concessions (N° DE_2025_019)

Par délibération DE_2024_017 du 8 avril 2024, le Conseil Municipal a décidé la reprise des concessions de plus de 30 ans laissées dans un état d'abandon définitif.

La procédure réglementaire a été réalisée, à savoir :

- affichage de l'annonce le 13 mai 2024
- 1er constat d'abandon fait le 17 juin 2024,
- affichage réglementaire du 1er constat du 17/06/24 au 17/07/24 ; du 31/07/24 au 31/08/24 et du 15/09/24 au 15/10/24
- 2eme constat d'abandon fait le 20 octobre 2025
- affichage du réglementaire du 2e constat le 23/10/25

Vu les procès verbaux et les certificats d'affichage, et dans la continuité des reprises déjà effectuées ;

Après délibérations, le Conseil Municipal unanime valide la reprise des concessions définitive et autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires et signer les documents pour finaliser la reprise avec toutes les formalités subséquentes.

Délibération : adoptée

Vidéoprotection (N° DE_2025_022)

Monsieur le Maire propose, après l'étude de sécurité réalisée par la gendarmerie, d'installer un système de vidéoprotection sur la commune.

Il présente un devis, et précise que d'autres sont en attente, mais non reçus à ce jour. Le premier devis reçu s'élève à 34 874.76 € HT.

Monsieur le Maire précise que des subventions peuvent être sollicitées pour ce projet. Il demande son avis au conseil municipal sur la proposition de vidéoprotection et l'autorisation de solliciter les subventions.

Après délibération, le conseil municipal valide la proposition de vidéoprotection tel que le devis présenté, si d'autres devis reçus après délibération sont plus adaptés, un changement de fournisseur est possible. Il autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux et l'autorise également à déposer tous les dossiers de subventions mobilisables pour ce projet.

Délibération : adoptée

Travaux voirie et brosse fil d'eau (N° DE_2025_021)

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser des travaux de réparations de voirie et l'éventuel achat d'une machine pour le nettoyage des fil d'eau par les agents techniques.

Il présente les devis de voirie et d'achat d' machine outil.

Malgré les différentes demandes de devis, très peu d'entreprises ont répondu, voici les devis reçus :

- Voirie : 15 639.00 € HT

- Machine outil : 2 000.00 € HT

Monsieur le Maire précise que des subventions peuvent être sollicitées pour ce projet. Il demande son avis au conseil municipal sur la proposition de travaux et l'autorisation de solliciter les subventions.

Après délibération, le conseil municipal valide les travaux de voirie et l'achat de la machine outil selon les devis présentés ci-dessus. Il autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux et l'autorise également à déposer tous les dossiers de subventions mobilisables pour ce projet.

Délibération : adoptée

Adhésion de rebreuve sur canche au syndicat des eaux (N° DE_2025_024)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 13 novembre 2025 acceptant l'adhésion de la commune de REBREUVE-SUR-CANCHE à compter du 1^{er} juillet 2026.

Le Maire donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre du Syndicat Gy-Scarpe doit également délibérer pour accepter cette adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de REBREUVE-SUR-CANCHE au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1^{er} juillet 2026.

Délibération : adoptée

ancien matériel salle des fêtes (N° DE_2025_023)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ancien matériel de la salle des fêtes est toujours stocké chez Mr Camus. Il propose de prendre une décision quant à l'usage de ce matériel dans il fait la liste :

- un congélateur,
- une friteuse 60L,
- un évier inox,
- une chambre froide,
- un adoucisseur.

Sur avis de professionnels, l'adoucisseur n'ayant pas servi depuis des années, il est hors d'usage ; de même pour la chambre froide, qui n'a plus de gaz et pour laquelle il faudrait engager des frais de réparation, quant à la friteuse elle n'est plus aux normes en vigueur.

Après délibérations, le conseil municipal unanime, décide de mettre au rebut la friteuse, la chambre froide et l'adoucisseur. Le congélateur et l'évier en inox seront proposés à la vente et cédé au plus offrant.

Délibération : adoptée

Sujets sans délibération :

Bilan du repas tartiflette : les retours sont positifs dans l'ensemble, les bénéfiques sont d'environ 600€.

Colis des aînés : pour rappel la distribution se fera le 13 décembre à 10h départ de la mairie, 51 personnes se sont inscrites pour recevoir le colis. Seront présents pour la distribution : Damien, Christine, Xavier, Dominique, Arianne, Lionelle, Jean-Marie, Thierry

Noël des enfants : nombre d'inscrits 49 adultes et 22 enfants. 18 enfants ont répondu au père Noël pour avoir leur cadeau.

stationnement salle des fêtes : il est rappelé que le stationnement devant la salle et la place handicapée sont réservés aux utilisateurs de la salle. Un rappel à l'ordre sera fait aux conducteurs des véhicules qui restent stationnés régulièrement devant la salle.

Damien BRICOUT
Président de séance

Xavier CAMUS
Secrétaire de séance